



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2019 - 55		
Avis direct (François VERNIER) Date : 06/11/2019	Objet : Prélèvement de spécimens d'espèces végétales protégées : <i>Isoetes lacustris</i> et <i>Isoetes echinospora</i> , dans les lacs de Gérardmer et Longemer (88) - Office National des Forêts.	Avis : Favorable

Contexte

L'Office National des Forêts, Agence territoriale Nord-Alsace, 1 rue Person, 67703 Saverne a déposé une demande de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées portant sur des opérations de prélèvement et de transport de spécimens d'espèces végétales protégées dans le cadre d'un projet d'étude.

Les espèces végétales concernées sont :

- Isoète des lacs (*Isoetes lacustris*) ;
- Isoète à spores spinuleuses (*Isoetes echinospora*).

La demande déposée concerne l'obtention d'une dérogation pour les opérations de prélèvement pour la période 2019-2020 sur les communes de Gérardmer et Xonrupt-Longemer, lacs de Gérardmer et Longemer et de transport jusqu'à la frontière du territoire français, les échantillons étant destinés à l'Université de Gand en Belgique.

La demande est accompagnée d'un document cerfa n° 13633*02.

Mise en œuvre des opérations et quantités demandées :

- Isoète des lacs (*Isoetes lacustris*), 10 plants ;
- Isoète à spores spinuleuses (*Isoetes echinospora*), 10 feuilles ;
- Récolte par plongée ;
- Conditionnement des échantillons en sachet plastique pour le transport.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des spécimens des espèces nommées ?

- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de ces espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- 1 dossier de demande de dérogation
- 1 document cerfa 13633*02.

Analyse du CSRPN

La demande de prélèvement d'Isoète des lacs (*Isoetes lacustris*) et d'Isoète à spores spinuleuses (*Isoetes echinospora*) a pour but de mieux connaître les degrés de ploïdie de ces espèces relictées et servira à caler le cytomètre de flux en préalable d'une étude comparable sur les populations de ces espèces des Pyrénées.

L'Isoète des lacs (*Isoetes lacustris*) est représenté par une population de plus de 100 000 sporophytes dans le lac de Gérardmer sur environ 2,3 ha. Le prélèvement de 10 plants ne pose donc pas de problème pour le bon accomplissement du cycle biologique de l'espèce.

L'Isoète à spores spinuleuses (*Isoetes echinospora*) est plus critique, mais en progression sur le lac de Longemer. Le prélèvement de 10 feuilles ne compromet pas l'accomplissement du cycle biologique de l'espèce.

Référence bibliographique : Ragué J.-C. & Muller S. 2019. — Les herbiers amphibies vivaces à Isoètes dans les lacs oligotrophes montagnards du Massif vosgien, état de conservation, observations et expérimentations récentes. *Naturae* 2019 (2): 59-79. <http://revue-naturae.fr/2019/2>

Avis du CSRPN

Avis favorable.

L'opération projetée ne compromet pas le maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de ces espèces dans leur aire de répartition naturelle.

Recommandations

Un compte-rendu de l'opération et des résultats obtenus seront présentés au CSRPN.

L'expert délégué ;

François VERNIER

